

Le 15 mars 2024

LE DÉPARTEMENT NE VALIDE PAS LA CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2024

Le Département ne peut pas valider les mesures de carte scolaire pour la rentrée de septembre 2024, qui viennent affecter la qualité de vie et d'enseignement au sein des établissements scolaires. Dans les écoles, la nouvelle baisse prévue des effectifs affecte le nombre de postes alloués aux Landes.

Derrière l'amélioration du taux d'encadrement, certains aspects sont contestables : d'une part, dans plusieurs territoires notamment ruraux, la qualité du service public d'éducation est affectée par les suppressions de postes ; d'autre part, je ne comprends pas que les moyens nécessaires aux dispositifs particuliers (dont le dédoublement en CP et CE1 et la décharge administrative) continuent d'être directement prélevés sur le total des postes. Dans le 2nd degré, alors que le Département continue de renforcer les moyens alloués aux collèges (+ 4,6 % de dotations entre 2023 et 2024) pour répondre à la croissance des coûts (viabilisation), et que les prévisions tablent sur une stabilité d'effectifs (environ 17 500 élèves), le nombre de postes sera en baisse.

Une telle évolution est incompréhensible et inacceptable.

Si le Département tient à remarquer l'attention portée aux situations locales par le DASEN qui compose avec les moyens qui lui sont alloués, les orientations nationales restent des plus inquiétantes.

Dans un contexte marqué par une cacophonie ministérielle (en particulier sur le projet de groupes de niveaux) et alors que les approches libérales du gouvernement ne sont pas de nature à améliorer l'attractivité du métier d'enseignant, le Département tient à saluer l'engagement de la communauté éducative landaise, en particulier celui des enseignants, ainsi que l'action des communes qui investissent d'importants moyens au service des élèves.

Par ailleurs, au-delà de la réussite scolaire, l'enjeu d'émancipation des jeunes landais requiert de réaffirmer l'importance des mouvements d'Education populaire, qui sont des acteurs essentiels en particulier pour favoriser une approche globale et qualitative des différents temps de vie de l'enfant (scolaires, péri et extrascolaires).

Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental des Landes



Elodie VERGELATI, Responsable relations presse et relations publiques

Département des Landes

Tél. : 05 58 05 40 32 – 06 64 45 44 46

Mél : presse@landes.fr